



Qui doit faire jouer son assurance pour une facture de détection

Par **streicher**, le **29/10/2014** à **18:20**

Bonjour,rnrn Nous sommes locataires dans un appartement depuis mi-août.Au début de ce mois,a été détecté une fuite d'eau dans la salle de bains(au niveau du syphon et de la vidange encastrée)et qui apparaît dans la buanderie du sous-sol.L'immeuble date des années 1960.(vieilles canalisations en plomb pour l'évacuation.)rn Le syndic nous annonce par le biais du propriétaire qu'il serait bienvenu de notre part de faire jouer notre assurance responsabilité locative afin de prendre en charge la facture de recherche de fuites.rn Nous souhaiterions savoir si nous sommes dans l'obligation d'effectuer ceci, car n'étant pas responsable de l'état de vétusté de l'installation,ni de la fuite,pourquoi devrions nous faire intervenir notre assurance?rnrn Nous vous remercions par avance de votre réponse.rn Cordialement

Par **moisse**, le **30/10/2014** à **10:08**

Bonjour,rnPourquoi vous poser (c'est bien un "r" et non un "z") cette question ? Cela vous coute quoi de déposer un dossier sinistre ?rnMais ne pas le faire pourrait bien vous priver d'une mise en mouvement des garanties par défaut de déclaration.rnContrairement à votre sentiment, votre responsabilité de locataire pourrait bien être entièrement retenue, certains entretiens étant à votre charge.

Par **streicher**, le **30/10/2014** à **10:43**

Bonjour,rnrn Nous vous remercions pour votre réponse,et avons obtenu plus d'informations de la part de notre assurance...rnrn Cordialement